

dire à ces personnes si gaies que l'enfance n'est pas destinée à leur donner la comédie. L'éducation est chose sérieuse et sainte. Ce qui les fait rire m'attriste ; et je ne saurais trop recommander aux parents, tout en autorisant les innocents badinages, de réprimer sévèrement tout acte, toute parole qui blesserait la charité ou la bienséance. Quand, à l'âge de dix ans, un enfant qui devient ensuite un auteur célèbre, condamné (c'est lui qui nous le raconte) à aller au lit sans souper, dit adieu successivement aux personnes réunies en cercle autour du feu, et que, s'inclinant ensuite vers la cheminée où la broche tourne, il dit avec un soupir comique : "Adieu, rôti," tout le monde rit, et moi aussi, et comme ses parents, je lui fais grâce. Mais, quand un jeune garçon, encouragé par une indulgence déplacée, joue quelque bon tour à un camarade ou fait quelque niche à un ami de la maison, l'on peut rire tant qu'on voudra, moi je m'allige : car ces jeux, à les bien considérer, tiennent de la moquerie, et au fond de la moquerie il y a toujours quelque chose de malicieux et de cruel.

Quand aux défauts qui sont réellement imputables à l'enfant et qui mettent de véritables obstacles à l'éducation, les plus fréquents sont le mensonge et l'indocilité.

Disons le franchement : quand un enfant devient menteur, il y a presque toujours un peu de notre faute. L'enfant est naturellement très-expansif ; il pense à haute voix ; il lui paraît aussi naturel d'exprimer un sentiment que de l'éprouver, et de raconter une action que de la faire ; et si, de bonne heure, ce penchant était habilement secondé par nous, si jamais sa sincérité ne lui était nuisible, jamais sa parole ne déguiserait sa pensée. Mais si, à un âge où il n'a ni assez de discernement pour distinguer le bien du mal, ni assez de force de caractère pour préférer toujours le bien, sa véracité est pour lui une occasion de punitions et de reproches ; et si, à l'idée de la sincérité et de la franchise s'associe une fois dans son esprit quelque idée effrayante ou même seulement pénible, le voilà devenu menteur, et je crains qu'on n'ait ensuite bien de la peine à le guérir. Pourquoi ce même enfant, menteur avec ses parents et ses maîtres, ne cache-t-il rien à ses camarades ? c'est qu'il n'a rien à craindre des suites de sa confiance en eux. Et bien, que cette observation nous éclaire : veillons à ce que sa sincérité ne lui soit jamais nuisible... Voici une autre règle : il ne faut jamais induire l'enfant à mentir. Or, c'est l'y induire que de l'interroger sur des choses dont nous ne sommes pas sûrs. Cette manie de questionner ainsi les enfants constitue une véritable tentation. Nos menaces, qui, dans ce cas, demeurent souvent sans effet, affaiblissent notre autorité sur lui, et, quand une fois il nous a menti impunément, son respect pour nous n'est plus le même.

Voici donc ce qu'on peut faire pour le préserver de ce vice : quand nous sommes sûrs de la vérité et quand, en même temps, il ignore que nous la savons, interrogeons-le : s'il dit vrai, ne le louons pas : car de quoi et pourquoi le louerions-nous ? Mais s'il ment, mettons l'occasion à profit ; faisons en sorte qu'à l'idée du mensonge s'associe très-fortement dans son esprit l'idée de la honte et de la douleur, et qu'il ait peur du mensonge plus que les enfants à qui l'on a fait des contes de revenants n'ont peur des ténèbres.

Cela nous sera facile si nous savons profiter de l'occasion favorable ou la faire naître, et si nous avons assez d'empire sur nous-mêmes pour nous résigner à ignorer quelquefois ce que nous voudrions savoir. Il est mille moyens, mille ruses innocentes dont nous pouvons nous aider. L'enfant ne manque pas d'esprit ; mais nous en avons plus que lui ; et il serait bien étrange qu'il remportât la victoire dans cette lutte de notre intelligence contre la sienne.

Si les précautions que je viens d'indiquer ont été négligées et si l'enfant est devenu menteur, que faire ? Être sans pitié lorsque le mensonge sera évident, et faire parler l'honneur lorsque ce sentiment commencera à s'éveiller.

Mais n'y comptons pas trop : car le sentiment de l'honneur, qui est le résultat de l'éducation, ne saurait guère être un élément, du moins dans les premières années, et ne peut que bien rarement contribuer à la fortifier, puisque c'est à elle à le produire.

Surtout n'exagérons rien, "On méprise les menteurs." Disons cela à un adolescent, je le veux bien, mais ne le disons pas à un enfant, qui ne nous comprendrait pas. "Un menteur est aussi coupable qu'un voleur." Fi donc ! Un calomniateur, passe... Mais parce que, pour échapper à une punition, un enfant aura dit fausement : "Je ne l'ai pas fait exprès," ou : "J'avais oublié," doit-on lui présenter en perspective la cour d'assises ? N'est-ce pas là mentir pour corriger le mensonge ? — *Manuel Général de l'Instruction Primaire.*

BARRAU.

(A continuer.)

AVIS OFFICIELS.



DIRECTION DES MUNICIPALITÉS.

Son Excellence, le Gouverneur-Général en conseil, a bien voulu, le 28 septembre dernier : 1o. Eriger en municipalité scolaire séparée la localité connue sous le nom de Mont-Louis, dans le comté de Gaspé, et lui donner les limites suivantes : Depuis l'Anse Pleureuse, inclusivement, vers l'Est, jusqu'au Ruissseau-aux-Rebours, vers l'Ouest, formant une étendue de cinq lieues de front ; 2o. Diviser la municipalité scolaire du Cap des Rosiers en deux parties et ériger chacune d'elles en municipalité scolaire séparée, la première devant être connue sous le nom de municipalité scolaire du Cap des Rosiers et devant avoir une étendue de trois lieues depuis les trois Ruisseaux, au nord, jusqu'au Cap Bon-Ami, au sud ; et la seconde devant être appelée municipalité scolaire de la Grande-Grève et s'étendre, au nord, depuis le cap Bon-Ami, jusqu'à la limite actuelle de la municipalité scolaire du Cap des Rosiers, et au nord-ouest, comprendre le Petit Gaspé et s'étendre jusqu'au Cap aux Os.

NOMINATIONS.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, le 28 du courant, approuver les nominations suivantes :

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

M. Tanerède Dostaler, ancien élève de l'école et de l'Université Laval et muni du diplôme pour école-modèle, est nommé professeur adjoint.

ECOLE NORMALE LAVAL.

M. Norbert Thibault, ancien élève de l'école et muni du diplôme pour académie est nommé professeur adjoint.

COMMISSAIRES D'ECOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, le 26 courant, faire les nominations suivantes de Commissaires d'Ecole :

Comté de Témiscouata.—St. George de Kakouna : MM. François Rancourt et Joseph Lessard.

Comté de Témiscouata.—Village St. Edouard : Le Révérend Domini-que Racine.

Comté de Rimouski.—Ste. Flavie : Le Révérend Moïse Duguay, MM. Fabien Gauvreau et Olovis St. Amand.

Comté d'Arthabaska.—Stanford : MM. Etienne Sylvain et Olivier Desrochers.

Comté de la Beauce.—St. François : MM. Gilbert Léger et Magloire Pilet dit Jolicœur.

Comté de Gaspé.—Mont-Louis : MM. François Lapointe, Michel Lathamme, Jacques Henley, Théodore Boucher et Alexandre Campion, avec François Xavier Thibault, pour secrétaire-trésorier.

Comté de Huntingdon.—Hemmingford : M. Arthur McAller.

Comté de Rimouski.—St. Anaclet : MM. Hubert Lavoie, Laurent Proux et Hubert Lepage.

Comté de Gaspé.—Cap des Rosiers : MM. Jacques Eve, James Whelan, John Packwood, Michel de Ste. Croix et Joseph O'Connor, avec Peter Whelan, pour secrétaire-trésorier.

Comté de l'Ottawa.—Wakefield : MM. Joseph Irwin et George Hall.

Comté de Montmorency.—St. Jochim : MM. Gilbert Roberge et Olivier Ferland.